

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 06-2025

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20 heures, au Centre des Roches, situé au 505, chemin Sir-Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Permettre des marges de recul arrière de 1,5 mètres et 1,7 mètres au lieu d'une marge de recul arrière de 9 mètres pour cette zone dérogeant à la sous-section 6.2.4 du règlement de zonage N°125-11;
- Permettre un empiètement en cour arrière et latérale des parties saillantes (avant-toits) à moins de 1,5 mètres des lignes arrières et latérales du terrain dérogeant à la sous-section 10.2.2 du règlement de zonage N°125-11;
- Identification du site concerné : Lot numéro 6 194 024 en zone Pa-101
Deschambault-Grondines, Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 16^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.

(Karine St-Arnaud)

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 septembre 2025 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

(Karine St-Arnaud)

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
Greffière-trésorière